

# langues étrangères et régionales

En lisant un rapport de la Commission européenne de 2007, on peut constater que la France a généralisé l'enseignement de deux langues vivantes dans l'enseignement général mais pas dans l'enseignement professionnel, qu'elle a introduit le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et que la diversité des langues enseignées a diminué. Adopté en France par décret en 2005, le **CECRL** constitue un tournant dans l'apprentissage et l'enseignement des langues car il impose une approche dite par compétences (qui sont évaluées), et une validation par palier (six paliers, de A1, niveau introductif ou découverte à C2 niveau de maîtrise de l'utilisateur expérimenté). Satisfait que l'enseignement des langues puisse revêtir un caractère européen, le SNES condamne néanmoins le morcellement des activités langagières que cette nouvelle approche implique. Il reste effectivement attaché à la transmission d'une langue comme vecteur d'une autre culture et d'une autre pensée, en lien avec le développement de l'esprit critique et citoyen. Il dénonce les dérives liées à une évaluation permanente se substituant aux apprentissages, au regroupement des élèves par niveau, via des groupes de compétences que l'institution tente d'imposer, ainsi qu'aux certifications par des organismes privés des niveaux du CECRL atteints par les élèves, avec un risque inhérent pour les diplômes nationaux.

## Au collège

Alors que tout le monde reconnaît les difficultés grandissantes d'apprentissage et/ou d'attitude, **les effectifs** ne diminuent pas ! Pire, les enseignants de langue se retrouvent parfois avec plus d'élèves que dans les autres disciplines du fait qu'ils n'enseignent pas en classe entière mais en **groupes de compétences** (qui s'apparentent souvent à des groupes de niveaux) ou en groupes classes par regroupement d'élèves provenant de plusieurs classes ! Par ailleurs, le socle commun de connaissances impose une évaluation par compétences. Alors que le livret d'évaluation est toujours en cours d'expérimentation dans toutes les disciplines, en langues vivantes, les enseignants doivent d'ores et déjà le remplir, via **la validation du niveau dit A2 du CECRL** (qui implique des

tâches telles comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquents, lire des textes courts très simples, échanger des informations brèves, décrire simplement son entourage et sa vie quotidienne, rédiger une lettre très simple) dans une des deux langues vivantes étudiées. C'est une des nouvelles conditions d'obtention du brevet. Or, elle pose problème : d'une académie à l'autre, à la session 2008, les modalités d'obtention du brevet ont été différentes, le niveau A2 ou le B2i (brevet informatique, autre condition d'obtention du brevet) ayant été pris en compte ou pas dans l'obtention du DNB, dans le cadre d'un diplôme national, qui plus est le premier pour les élèves ! En l'absence d'un bilan par le ministère de la session 2008 et d'une grille d'évaluation nationale des compétences de niveau A2 que nous réclamons, nous pouvons craindre que la session 2009 donne lieu aux mêmes aberrations. De plus, il faut être vigilants face à l'espace numérique de travail (ENT) ; certains chefs d'établissement l'ayant utilisé pour la validation du A2 et du B2i, sans que les enseignants puissent contrôler ce qui a été fait de leur évaluation préalable. Enfin, le SNES ne peut se résoudre à accepter qu'une seule langue vivante soit prise en compte dans le cadre du socle commun, alors que nous préparons nos élèves aux exigences du monde globalisé.

## Au lycée

La question des **horaires** d'enseignement n'est pas réglée non plus : depuis des années, les effectifs sont de plus en plus lourds (jusqu'à plus de 35 élèves !), alors que les heures de cours sont souvent *a minima* (seulement 1 h 30 par semaine dans certaines filières), que les dédoublements sont réservés aux classes de Terminale (et en LV1 seulement), et que les langues ne sont pas soumises au même traitement selon la filière et le niveau où elles sont enseignées. On demande pourtant à l'école de préparer chaque jour tous les élèves aux défis de la mobilité, notamment professionnelle.

Dans ce contexte, **les groupes de compétences**, regroupements très souvent discutables sur le plan pédagogique (car utilisés comme groupes de niveaux, empêchant tout travail interdisciplinaire sur le long terme et

**Pour rejoindre le groupe, participer à la réflexion, envoyer un mail à : [contenus.secretariat@snes.edu](mailto:contenus.secretariat@snes.edu)**



## Les langues régionales

Cet enseignement s'applique au basque, au breton, au gallo, au catalan, au corse, à l'occitan-langue d'oc, aux langues régionales d'Alsace et des pays mosellans, au tahitien, aux langues mélanésiennes et aux créoles. Ces langues font partie du patrimoine et de l'identité nationale. Plusieurs ont des liens avec les langues de nos proches voisins et sont une façon d'accéder plus facilement à leur culture (les parcours romans sont des dispositifs transdisciplinaires souples associant l'enseignement de différentes langues néolatines et du latin). Elles contribuent à lutter contre la standardisation des pratiques culturelles et notamment la prédominance de la langue anglaise. Dans le service public, leur enseignement à parité horaire (moitié français, moitié langue régionale), préconisé par la Commission européenne, constitue une expérience linguistique sans équivalent qui favorise l'apprentissage des autres langues vivantes. Dans les DOM-TOM, elles constituent des enjeux politiques, culturels et sociaux que la République ne peut ignorer.

Elles sont confrontées, comme les langues dites rares, à de nombreuses difficultés : horaires non respectés, regroupements de niveaux, discontinuité de l'offre. Les enseignants ont des services partagés entre plusieurs établissements. Quant aux postes, il y a eu une chute drastique aux CAPES depuis 2002, ce qui aggrave encore les problèmes de recrutement notamment dans les disciplines non linguistiques.

rendant l'enseignement monotone du fait de la pratique d'une à deux compétences par période donnée), ne sont pas une réponse acceptable aux difficultés d'apprentissage d'élèves soumis à des effectifs pléthoriques.

La décision ministérielle de proposer **une certification de niveau B1** aux élèves volontaires de Seconde européenne (en anglais, espagnol ou allemand) par des organismes étrangers qui peuvent être privés, pose de nombreux problèmes : intérêt réel et coût

**Au collège et au lycée**, la définition du « bilinguisme », terme utilisé par X. Darcos dans une déclaration le 1/09/2008 et dans la circulaire de rentrée portant sur l'accompagnement éducatif, est particulièrement fallacieuse. En effet, concernant les difficultés d'apprentissage des LV, le SNES ne peut cautionner l'idée que quelques stages d'anglais intensif, le « e-learning » ou des dispositifs périscolaires, pas forcément encadrés par des professionnels, seraient suffisants pour y faire face ! Nous savons bien l'impact négatif de l'insuffisance d'exposition à la langue, notamment en classe, et des groupes classes trop importants. Les collègues de langues se sentent donc une fois de plus culpabilisés par cette annonce qui induit un soupçon d'incompétence à leur égard. Par ailleurs, l'insistance institutionnelle autour de l'enseignement de « l'anglais à tout prix », que l'on trouve dès le primaire et que l'on retrouve en Sixième (90 % des élèves font de l'anglais en LV1), signifie un refus d'œuvrer sérieusement à la diversification des langues.

de ces certifications, délivrance de certifications privées à un nombre restreint d'élèves, articulation entre les examens et ce type de certification, etc. Le SNES a alerté le ministère sur la mise en place de ces certifications et demandé qu'il n'ait recours, en les indemnisant en HSE, qu'à des enseignants volontaires. Il demande que les diplômes français du baccalauréat et du BTS demeurent, tout en attestant de l'acquisition des cinq compétences du CECRL.

Par ailleurs, le SNES a dénoncé la tendance du MEN à **transformer les épreuves terminales du baccalauréat en CCF** (contrôle en cours de formation) pour des raisons budgétaires, notamment l'épreuve d'expression orale au bac STG, et plus récemment, celle de la compréhension orale. Nous avons d'ailleurs exigé que cette épreuve reste en expérimentation en 2007-2008 afin de tirer un véritable bilan de sa généralisation à toutes les LV1.

Or, pour l'instant aucun bilan n'a été présenté par le ministère et pire, à la rentrée, celui-ci a confirmé la suppression pure et simple de cette épreuve. Comment l'interpréter au moment où, parallèlement, se mettent en place des évaluations de toutes les compétences en BTS Commerce International (filiale qui concerne nettement moins d'élèves) ? Encore un exemple du décalage entre les effets d'annonce (en l'occurrence, la valorisation des LV au bac) et les moyens qui sont octroyés.

**Quant aux annonces de semestrialisation ou de modules** de certains cours, dans le projet de réforme du lycée, elles nous font craindre la généralisation des groupes de compétence qui sont souvent des groupes de niveau, la dispense d'un enseignement de langue vivante une fois que l'élève a atteint un

## LANGUES VIVANTES

palier du CECRL et une baisse des horaires en Seconde (5 heures pour la LV1 et la LV2 au lieu de 5 h 30 aujourd'hui).

**En ce qui concerne la diversité de l'offre**, elle s'est effondrée en France ces dernières années comme le montre le rapport établi à la demande de la Commission européenne en septembre 2007. Cet état de fait est totalement en contradiction avec la communication de la Commission européenne du 18/09/2008 qui incite au développement du « multilinguisme » et notamment des langues issues de l'immigration, des langues des pays émergents (ex. : portugais, russe) et des langues régionales.

L'institution devrait donc informer les parents pour qu'ils sachent qu'un enseignement de l'anglais d'une heure et demie par semaine n'est pas forcément le meilleur choix pour l'école primaire. De plus, on ne peut que

déplorer que de nombreux collègues de langues dites « à faible diffusion » (arabe, portugais, italien, russe...) soient contraints d'accomplir d'autres tâches que celles d'enseigner.

L'apprentissage des langues vivantes est un élément important de la culture commune que défend le SNES. Construction de soi, construction de la pensée, ouverture aux pensées et aux cultures de l'autre, cet enseignement doit faire partie du bagage de base pour les élèves, qui seront tous de plus en plus obligés d'être mobiles géographiquement mais aussi parce qu'ils ont tous besoin d'être bien armés, professionnellement et culturellement, pour vivre dans un monde de plus en plus complexe. Les réformes actuelles ne sont pas à la hauteur des enjeux. Le SNES continuera de défendre un enseignement des LV qui ne se cantonne pas à des compétences utilitaires. ■

### Enseignement secondaire supérieur (lycée)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Élèves inscrits</b>	<b>2 165 780</b>	<b>2 121 912</b>	<b>2 118 750</b>	<b>2 127 944</b>	<b>2 129 747</b>	<b>2 265 779</b>
Pas de langue étrangère	1,2 %					0,6 %
Au moins une langue étrangère	98,8 %	100 %	100 %	100 %	100 %	99,4 %
Une langue étrangère	38,9 %	35,1 %	35,4 %	34,9 %	34,6 %	36,9 %
Deux langues étrangères	54,9 %	59,9 %	59,9 %	60,5 %	60,8 %	58,3 %
Trois langues étrangères	5,0 %	5,0 %	4,7 %	4,6 %	4,5 %	4,2 %
Moyenne	1,64	1,70	1,69	1,70	1,70	1,66
% étudiant plus d'une langue	59,9 %	64,9 %	64,6 %	65,1 %	65,4 %	62,5 %

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Élèves inscrits</b>	<b>2 165 780</b>	<b>2 121 912</b>	<b>2 118 750</b>	<b>2 127 944</b>	<b>2 129 747</b>	<b>2 265 779</b>
Arabe	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Chinois	0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Allemand	23,5 %	22,7 %	22,3 %	21,0 %	19,7 %	17,5 %
Anglais	96,9 %	97,0 %	97,1 %	97,5 %	98,2 %	97,5 %
Espagnol	36,3 %	38,7 %	41,2 %	42,7 %	44,1 %	43,3 %
Italien	5,1 %	5,2 %	5,4 %	5,6 %	5,8 %	5,5 %
Japonais	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Néerlandais	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Polonais						0,0 %
Portugais	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Russe	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,4 %	0,5 %	0,5 %
Autres	0,8 %	0,8 %	0,9 %	0,9 %	0,9 %	0,9 %
Moyenne	1,64	1,66	1,68	1,69	1,70	1,66

Langues vivantes proposées en lycée et proportions d'élèves suivant leur enseignement. (Source : *La diversité de l'enseignement des langues dans l'Union Européenne, rapport pour la CE, septembre 2007*). La moyenne est le nombre moyen de langues étudiées par élève. Ainsi on peut constater que l'hégémonie de l'anglais se maintient, tandis que l'espagnol progresse principalement au détriment de l'allemand dont le développement reste une priorité fixée par les indicateurs de la LOLF.